

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze et le douze du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Convocation : 02/01/2015.

Présents : MM. Bernard BRUNET – Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD – Jean-Pierre POPILLE – Carole DESCHAMPS – Nathalie GARCIA – Richard CHAUVIN – Gontran BODESCOT.

Excusée : Mme Katia GENILLON

Secrétaire de séance : Mme Carole DESCHAMPS.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2014 est adopté à l'unanimité.

I/ URBANISME

1) DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain souscrites par :

- Maîtres Simone CRIVELLI et Valérie SAULNIER, Notaire à MATOUR (Saône-et-Loire), mandataire de GFA Le Verdy représenté par Monsieur Joël MORIN, reçue en Mairie le 08 janvier 2015, concernant la vente de biens cadastrés AB 222 et AB 223 au profit de Madame Martine GUILLEMIN domiciliée à ROMANÈCHE-THORINS (Saône-et-Loire) « Les Matis » ;
- Maîtres Simone CRIVELLI et Valérie SAULNIER, Notaire à MATOUR (Saône-et-Loire), mandataire de Monsieur et Madame Joseph MORIN, reçue en Mairie le 08 janvier 2015, concernant la vente d'un bien cadastré AB 11 au profit de Madame Martine GUILLEMIN domiciliée à ROMANÈCHE-THORINS (Saône-et-Loire) « Les Matis » ;

Les Conseillers décident de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain dont dispose la Commune.

2) DOSSIERS EN COURS

Les Conseillers sont avisés des demandes d'urbanisme en cours :

- Permis de Construire Frédéric Annie-Rose MÉLINAND pour la construction d'une maison individuelle ➤ en cours d'instruction.
- Déclaration Préalable Bernard OLRÉY pour la construction d'une terrasse ➤ accordée tacitement.

Arrivée 20 h 15 : Joël GAUTHIER

II/ FINANCES

1) AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS 2015 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET COMMUNAL

Afin d'assurer la continuité des paiements entre le 1^{er} janvier 2015 et le vote du budget primitif, Monsieur le Maire sollicite, en application de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses suivantes au titre de l'exercice 2015 avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2014 :

Chapitres	Intitulés	Crédits ouverts en 2014	Autorisations de dépenses
21	Immobilisations corporelles	40 000.00 €	10 000.00 €
23	Immobilisations en cours	432 306.00 €	108 076.50 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Accorde à Monsieur le Maire les autorisations d'engagement de dépenses ci-dessus au titre du programme d'investissement 2015 conformément aux montants sollicités.

2) AUTORISATION D'OUVERTURE DE CRÉDITS 2015 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Afin d'assurer la continuité des paiements entre le 1^{er} janvier 2015 et le vote du budget primitif, Monsieur le Maire sollicite, en application de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses suivantes au titre de l'exercice 2015 avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget assainissement 2014 :

Chapitre	Intitulé	Crédits ouverts en 2014	Autorisations de dépenses
23	Immobilisations en cours	150 000.00 €	37 500.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Accorde à Monsieur le Maire les autorisations d'engagement de dépenses ci-dessus au titre du programme d'investissement 2015 conformément aux montants sollicités.

3) BUDGETS 2015

En vue de l'élaboration des budgets 2015, la Commission des Finances se réunira le jeudi 05 février 2015, à 20 h 00.

III/ BÂTIMENTS

1) ÉGLISE

Monsieur le Maire fait part de l'état d'avancement des travaux relatifs à la réfection de la toiture de la nef et du chœur :

- L'entreprise GIROUD pose actuellement la couverture.

Monsieur le Maire présente aux Conseillers un devis établi par l'entreprise SMBR concernant des travaux complémentaires de maçonnerie au marché initial ➤ maçonnerie de moellons pour comblement des anciens emplacements de charpente – scellement de pièces neuves de charpente – reprise des génoises et lits de briques pour restauration à l'identique – Coût = 6 514.50 € HT ; cette proposition acceptée fera l'objet d'un avenant.

Monsieur le Maire expose qu'au cours des interventions sur la toiture de la nef et du chœur, d'importantes dégradations à l'intérieur de l'Église ont été relevées par les entreprises au niveau de la voûte de la nef. L'Architecte Patrice SALÈS préconise deux solutions pour permettre la réouverture de l'édifice :

- soit engager les travaux de la tranche conditionnelle 2 relative à la réfection intérieure de l'Église – montant des marchés = 248 305.47 € HT et achever la tranche conditionnelle 1 avec la réfection des façades de la nef et du chœur – montant = environ 80 500.00 € HT ;

- soit purger la voûte de la nef et installer un filet de protection – coût estimé = 6 111.00 € HT profitant ainsi de l'échafaudage en place.

Après discussion, le Conseil Municipal adopte la solution de l'installation d'un filet, reconnaissant qu'il n'est pas possible financièrement d'engager les travaux de réfection des façades et de l'intérieur de l'Église.

2) CAFÉ-RESTAURANT

L'ensemble des travaux d'aménagement du café-restaurant et d'une partie du logement arrive à son terme. Seules, quelques petits travaux restent à faire

: pose des poignées de porte, branchement des appareillages,...

3) ÉCOLE : RÉNOVATION THERMIQUE

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue avec l'Architecte Antoine BERNADAL, le 12 décembre 2014.

Les travaux consisteront à réaliser l'isolation thermique par l'extérieur du bâtiment, le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures et des occultations (école, cantine et logements), la fermeture du préau nord, le changement des revêtements de sol de l'escalier et d'une classe et la pose d'une enseigne « école primaire ».

La planification des études et travaux est déterminé de manière à ce que les travaux se réalisent durant les vacances scolaires d'été 2015.

L'avant-projet sera établi pour fin janvier 2015 – mi février. Des consultations seront à lancer pour les missions de Contrôleur Technique et Coordonnateur SPS ainsi qu'une mission de diagnostic avant travaux pour l'amiante et le plomb. Une autorisation d'urbanisme devra être sollicitée pour la modification des façades.

4) VÉRIFICATION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

La Société DEKRA a effectué la vérification des installations électriques des différents bâtiments communaux. Les rapports font apparaître des observations à :

- La Salle des Fêtes : armoire derrière comptoir - sensibilité de la protection différentielle coffret prise orchestre non adaptée ➤ installer une protection de 30 mA.
- La Salle des Jeunes : dispositif de mise à l'état de repos ou de veille des blocs autonomes inopérant ➤ à réparer + prise de courant / une multiprise avec cinq appareils reliés dessus ➤ éliminer le nombre d'appareils ou l'équiper d'une multiprise avec un diamètre de câble plus important.
- La Mairie : salle d'archives n'a pas d'éclairage de sécurité ➤ mettre un BAEC au-dessus de la porte de sortie des archives ainsi qu'au milieu du cheminement pour rejoindre l'escalier.
- L'École : armoire Cantine étage - sensibilité de la protection différentielle PC force non adaptée ➤ installer une protection de 30 mA + présence d'une fiche multiple dans l'arrière cuisine (congélateur) ➤ à remplacer par des canalisations fixes.
- La Salle Pulliat : armoire entrée – les départs prises de courant ne sont pas protégés par un disjoncteur différentiel haute sensibilité ➤ installer un DDR 30mA en amont des circuits prises.
- Le Gîte communal : sanitaires / appareil d'éclairage fixe : les caractéristiques des luminaires ne sont pas lisibles ➤ fournir les caractéristiques de ces éclairages + local réserve : il manque une verrine sur un éclairage ➤ la remettre + le déclencheur d'alarme du RDC est trop bas ➤ le fixer à une hauteur de 1.3 minimum.

Il sera vu avec l'agent communal pour remédier à certains dysfonctionnements entrant dans ses compétences et avec un électricien. Un devis sera sollicité à cet effet.

III/ VOIRIE

1) DÉNOMINATION DES VOIES

Par courrier en date du 1^{er} décembre 2014, Monsieur le Préfet du Rhône informe que le Conseil Général du Rhône a procédé à la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Afin de permettre le versement de la subvention revenant à la Commune, Monsieur le Maire invite les Conseillers à délibérer sur l'engagement à faire réaliser les travaux concernant la « dénomination des voies ».

Après en avoir délibéré, les Conseillers émettent un avis favorable à l'engagement de faire réaliser les travaux cités ci-dessus et de ce fait, acceptent la subvention proposée, soit 3 133.00 €.

Monsieur le Maire informe que la commande des panneaux, plaques et mâts a été validée récemment auprès de la Société TTI et que les autorisations demandées pour la pose de plaques sur des propriétés privées ont toutes été accordées.

2) TRAVAUX

Monsieur le Maire communique l'estimation du montant des crédits alloués par la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) pour les travaux de voirie 2015, soit :

- Investissement = 45 297.00 € + reliquat 2014 9 536.46 € = 58 833.46 € TTC.

Il présente ensuite le programme de voirie 2015 chiffré par Monsieur Jean-Claude BENAS, Conducteur des travaux à la CCSB, dont le montant total s'élève à 82 612.08 € TTC, à savoir :

- Voie communale n° 8 à « Chatenay » : enrochement de talus + décalage de chaussée + cunette bétonnée = 20 101.21 € TTC ;
- Voie communale n° 11 au « Fêtre » :
 - Partie haute : décaissement et enrobé (250 m²) = 16 420.71 € TTC
 - Partie basse : tuyau Ø 400 mm + reprofilage et enduit minimum) 20 572.91 € TTC
- Allée des Géraniums : décaissement + enrobé (320m²) + prévision caniveau grille fonte 20 cm = 25 517.23 € TTC.

Monsieur le Maire précise que les travaux de l'Allée des Géraniums ne pourront être engagés cette année, car la conduite d'eau doit être refaite complètement.

IV/ ASSAINISSEMENT

1) EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU « BOURG » ENTRÉE SUD

Monsieur le Maire fait part de l'attribution par le Ministère de l'Intérieur, dans le cadre de la réserve parlementaire de Monsieur Guy FISCHER, d'une subvention de 61 000 € représentant 48.68 % de la dépense subventionnable pour la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif au « Bourg » entrée sud.

Contact sera pris avec CALAD'ETUDES pour programmer une réunion.

2) RAPPORT DE VISITE IRH

Monsieur le Maire présente le rapport réalisé sur la station d'épuration par IRH, dans le cadre du SATESE, qui préconise des conseils et axes d'amélioration suivants, à l'issue de la visite du 14 novembre 2014 :

- Réseau ➤ Il conviendrait de travailler sur le réseau pour réduire l'impact fluvial, afin d'éviter d'avoir à limiter le nombre de bâchées journalières pour protéger les lits plantés de roseaux.
- Station ➤ Pour éviter les mises en charge des lits lors de forte charge hydraulique, il faudrait étudier la possibilité d'augmenter le volume des bâchées ; ce qui permettrait de réduire le nombre de bâchée et d'augmenter les temps entre deux bâchées pour favoriser l'infiltration des effluents.

Il est toutefois fait la remarque qu'après retour au fonctionnement normal, il est constaté une bonne qualité de l'eau épurée.

V/ ORGANISMES EXTÉRIEURS

1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS (CCSB)

Une visite de la Médiathèque de BELLEVILLE a été organisée pour les Élus.

Une réunion s'est tenue à LANCIÉ au cours de laquelle a été présenté un audit financier rétrospectif et prospectif réalisé par CERALP concernant la Communauté de Communes ; ce document sera transmis à chacun des Conseillers.

Une réunion de la Commission Culture, Sport, Social, Petite Enfance, Personnes Âgées est prévue le 26 janvier 2015.

2) SYDER

Monsieur le Maire expose que le SYDER est à ce jour un établissement public de coopération intercommunale constitué de 230 communes membres.

Il fait part aux Conseillers de la demande du Conseil Municipal de GIVORS relative au retrait de cette Commune du Syndicat.

L'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *une Commune peut se retirer de l'établissement public de coopération intercommunale (...), avec le consentement de l'organe délibérant de l'établissement* ». « *Le retrait est subordonné à l'accord des Conseils Municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement. Le Conseil Municipal de chaque Commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable* ». En application de l'article L.5211-5 « *cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des Conseils Municipaux des Communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des Conseils Municipaux des Communes représentant les deux tiers de la population* ».

La décision de retrait est prise par le représentant de l'État dans le Département.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-5, L.5211-19 et L.5211-25-1,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014 112-0015 du 22 avril 2014 relatif aux statuts et compétences du SYDER, notamment l'article 4.6 concernant les modifications statutaires relatives au périmètre du Syndicat,

Vu la demande par délibération n° 22 du 30 juin 2014 du Conseil Municipal de GIVORS,

Vu la délibération du SYDER n° CS_2014_081 en date du 04 novembre 2014,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Consent au retrait du SYDER de la Commune de GIVORS.

3) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT-BEAUJOLAIS

Monsieur Gontran BODESCOT évoque les sujets de la dernière réunion du Comité Syndical, qui s'est tenue au gîte communal à CHIROUBLES le 09 décembre 2014 :

- Aucune hausse de la surtaxe syndicale n'est prévue pour 2015 ;
- La contribution des communes ne sera pas réclamée cette année, soit une économie pour la Commune de 1 711.00 € environs ;
- Un point a été fait sur les programmes des travaux. Pour notre Commune :
 - 2012 La Grosse Pierre et Cave Coopérative = 118 000.00 € HT ➤ achevés
 - 2015 Le Bois = 88 000.00 € HT
- Chaque Commune est invitée à réfléchir aux travaux souhaités sur les réseaux d'eau potable pour 2016 ou les travaux de voirie avec la CCSB ➤ sont évoqués la réfection des réseaux au lieu-dit « Les Prés » et l'Allée des Géraniums.

Monsieur Patrick VIGNERON informe que la borne incendie à « Javernand » a été endommagée, il semblerait par un véhicule. Qui doit-on prévenir ?

VI/ QUESTIONS DIVERSES

1) INSEE – POPULATION RECENSÉE

La population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015 est de 419 habitants au total (population municipale 411 et population comptée à part 8).

2) BULLETIN MUNICIPAL 2014

Les membres de la Commission doivent programmer une réunion pour travailler sur l'édition du bulletin municipal. Un rappel d'articles à fournir sera effectué auprès des associations.

3) DIVERS

- Monsieur Patrick VIGNERON remet le blason de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers VILLIÉ-MORGON / CHIROUBLES.

- Madame Nathalie GARCIA signale la dangerosité de la route départementale n° 119 près des « Martins », qui est régulièrement verglacée à cette époque. La Maison du Rhône sera informée de ce fait.

- Monsieur Jean-Pierre POPILLE demande la possibilité d'établir, dès que possible, le tableau des permanences pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au lundi 09 février 2015 à 20 heures 00.

La séance est levée à 21 heures 35.

